Procès-verbal de l'assemblée du Conseil Communal de Grandson à l'Hôtel de Ville le 12 décembre 2019

<u>Président</u>:

M. Hervé Cornaz

Présents:

7 municipaux

Excusés:

Mmes Javet Françoise, Margot Claire-Lise, Margot Mélissa, Stucki Natacha et MM. Brocard Didier, Cavalière Michel, Jaquemet Michel, Lüthi Florian, Maillefer Christian, Perret Anthony, Perret Philippe,

Schäfer Niklaus, Tanner Philippe, Vialatte Bruno

Le quorum est atteint, le Conseil peut délibérer valablement.

Le procès-verbal du 10 octobre 2019 est accepté à la majorité.

<u>Mme Nathalie Gigandet</u> indique concernant les travaux qui ont été effectués aux Grandsonnaz, qu'il ne s'agit pas de toilettes et des cadres de fenêtres qui ont été refait mais des volets et des cadres de fenêtres.

Le procès-verbal du 14 novembre 2019 est accepté à la majorité.

L'ordre du jour modifié est accepté comme suit :

- 1. Communications du Bureau du Conseil Communal.
- 2. Communications de la Municipalité.
- 3. Communications des délégués du Conseil communal aux associations intercommunales.
- 4. Rapport sur le budget de l'année 2020 (préavis 625/19). Rapport de la commission des finances.
- 5. Réponse au postulat « pour une Commune éclairée sans pollution lumineuse inutile ». Rapport de de la commission.
- 6. Nomination de la commission de gestion 2020.
- 7. Propositions individuelles.

1. Communications du Bureau du Conseil Communal.

M. le Président indique avoir eu des envies de changement. La proposition a été faite d'enlever les bancs de la salle du Conseil et de les remplacer par des chaises. Il espère que l'assemblée est bien assise. C'est une plaisanterie.... Il n'est pas responsable de cette situation. C'est simplement le service de conciergerie, M. Payot le corrigera s'il dit des âneries, qui désire faire des tests afin d'aménager la salle pour d'éventuelles possibilités de location et évidemment les chaises laissent de plus grandes possibilités d'aménagement que des bancs. C'est une phase de test dont les conseillères et conseillers bénéficient.

M. le Président lit 2 lettres de démission de Mmes Françoise Javet et Chantal Bovay.

M. le Président s'est amusé à faire des statistiques sur les présences. Personne ne sera puni.... Dans le rôle de Président, il convient de s'assurer des présences aux séances et mettre des amendes si nécessaire. le Conseil s'est réuni à 9 séances au total entre 2018 et 2019, sans compter celle de ce soir. Sur les 9 séances, il y a 9 conseillers qui y ont assisté. 13 conseillers ont participé à 8 séances, 13 conseillers également qui ont participé à 7 séances, etc. Bravo à ceux qui viennent régulièrement et pour le reste il compte sur leur présence l'année prochaine. (Voir annexes).

En sa qualité de Président, M. Cornaz, comme le veut la tradition, a décidé de faire don des jetons de présence de la dernière séance à la Fondation « Zoé 4 life ». Zoé 4 life est une association reconnue d'utilité publique qui est basée à Sullens et qui soutient les enfants atteints du cancer. Quelques chiffres : entre 250 et 300 familles sont touchées par le cancer de leur enfant. 3 enfants sur 4 guérissent, mais souvent avec de lourdes séquelles. La loi sur le travail Suisse ne prévoit que 3 jours de congés pour qu'un parent puisse rester vers son enfant malade malgré les traitements qui durent des mois voire des années. Un enfant décède chaque semaine d'un cancer. Cette association poursuit 4 buts : aider les familles dont l'enfant est atteint d'un cancer, améliorer le quotidien de l'enfant en traitement, sensibiliser le public au cancer de l'enfant et soutenir la recherche. Dès lors, un grand bravo à cette association qui se bat contre l'impuissance et l'injustice contre cette maladie et merci à tous pour votre générosité ce soir.

Dans une rubrique plus légère, M. le Président aborde aussi la course d'école qui a eu lieu le 16 novembre dernier et remercie encore tous les conseillers qui ont pu être présent et qui ont participé à cette course d'école qui a permis de mieux découvrir les activités du Repuis et leurs nouveaux locaux. Le gérant de la Maison des Terroirs n'a pas été traumatisé par le passage de la course d'école et tout le monde y est toujours le bienvenu. Voici quelques images de cette sortie (voir annexes). Le thème à la Maison des Terroirs était de manger la fondue dans un chaudron préparé par M. le Président. Pour autant que personne n'y voit d'objection, M. le Président s'est permis d'envoyer la dernière photo à la gazette de la Maison des Terroirs qui fait une rétrospective sur les quelques mois écoulés. Ceci a été accueilli avec bienveillance par la Maison des Terroirs. Si quelqu'un ne souhaite cependant pas figurer dans la gazette, merci de vous signaler auprès de M. le Président.

2. <u>Communications de la Municipalité.</u>

Mme Nathalie Gigandet indique que les conditions climatiques de ces dernières années varient et cassent de plus en plus les arbres de petit diamètre. Les propriétaires demandent de plus en plus fréquemment leur abattage pour des raisons de dépérissement et de sécurité. Ces arbres sont cependant le siège d'une biodiversité importante. Afin de s'adapter à cette évolution, la Municipalité a décidé de réviser le règlement communal de protection des arbres datant de plus de 30 ans. Elle étudiera en parallèle la possibilité de dresser un inventaire des arbres majeurs et de valeur sur le territoire de la commune.

M. Francesco Di Franco revient sur l'information de restriction de circulation parue dans le dernier journal communal pour le 29 février/1^{er} mars pour cause de Brandons. Malheureusement la Municipalité doit vous informer que le comité a décidé de ne plus faire de Brandons. Par contre les sociétés de Grandson ont décidé de prendre le relai. 5 se sont annoncées pour faire les Brandons, mais uniquement sur la journée du 29 février en début voire milieu d'après-midi jusqu'en soirée voire tard dans la nuit. Les restrictions seront moins importantes mais seront présentes quand-même.

M. <u>Dominique Willer</u> souhaite apporter 2 communications festives. La première, tout le monde est le bienvenu le 21 décembre dans les locaux du service des travaux à la rue du Jura pour la traditionnelle verrée et raclette. Pour celles et ceux qui ont réservé un sapin, il sera à retirer à ce moment-là.

La deuxième information concerne le 25 janvier 2020, toutes les conseillères et conseillers sont cordialement invités à s'inscrire pour la dixième remise des mérites grandsonnois qui aura lieu à la salle des Quais.

M. Antonio Vialatte indique, concernant la Brinaz, pour ceux qui sont repassés du côté du chemin du bord du lac direction Yverdon, que les travaux paysagers ont été entrepris, les arbres ont été plantés le long du canal, un banc et un chêne ont été plantés près du pont et les barrières provisoires seront remplacées par la balustrade définitive mi-février. Les travaux concernant le tronçon qui va depuis le pont CFF jusqu'à Travys débuteront normalement au mois de février, puisqu'il ne reste plus qu'une année pour avoir entièrement terminé les parois antibruit afin de toucher les subventions de la Confédération et du Canton.

Concernant la porte d'entrée de Grandson, la première partie est terminée. Le revêtement définitif sera posé au printemps. L'éclairage public a été posé, par contre il y aura certainement une modification de l'éclairage pour mieux marquer l'entrée, le 50km/h étant près de la chicane on peut parfois être surpris. Pour l'instant il n'y a pas eu d'accident, mais un effort sera fait de ce côté-là. Des personnes ont peut-être constaté que les gens sortaient du P+R par la porte d'entrée qui n'est pas fait pour cela. Les CFF vont poser la signalisation définitive sur leur territoire pour donner le sens de circulation dans ce parking et au printemps, quand les conditions climatiques seront meilleures, ils procéderont à la finition du marquage des places de parc, une dizaine , qui vont venir jusqu'au petit massif floral qui a été construit à l'entrée du parking.

Concernant l'aménagement du territoire, la zone réservée de Corcelettes a été envoyée pour approbation auprès du Canton, avec publication dans la FAO tout soudain.

Concernant La Vielle Ville, le dossier est en cours de finalisation, il sera envoyé soit fin d'année, soit tout début d'année 2020 pour son approbation.

Le Conseil a déjà connaissance que, depuis une année à peu près, tous les dossiers des communes de l'agglomération ne sont plus traités par le service du développement territorial pour cause de non-priorisation par l'agglomération. On a rencontré la conseillère d'Etat Mme De Quattro au mois de juin pour lui proposer une solution, chose qui n'a pas été approuvée par ses services. Donc les communes de l'agglomération ont fait ce travail de priorisation, il ne reste plus en gros qu'Yverdon et Grandson qui a des PPA d'ici à 2030. La délégation municipale a déjà fait un choix pour cette priorisation, mais cela n'a pas encore été validé par la Municipalité. Par contre on est en attente d'Yverdon, qui a aussi passablement de plan de quartiers, ils ont dû rencontrer les propriétaires ainsi que les éventuels investisseurs de ces PPA, et, normalement, ils ont du faire leurs choix hier, puis devront le passer en Municipalité. Une séance de la commission intercommunale de l'Agglo se tiendra tout début janvier pour décider des priorisations pour l'envoyer au Canton et ainsi permettre que ces aménagements du territoire Yverdon – Grandson puissent continuer leur chemin dans les méandres du SDT. C'est à ce moment-là qu'on pourra communiquer au Conseil la priorisation de la Municipalité sur les plans de quartier.

Mme Christine Leu Métille indique que les travaux du réseau du chauffage à distance ont commencé sous l'égide de Romande Energie. Les travaux ont commencé le 26 novembre, ils vont continuer jusqu'au 20 décembre puis ensuite il y aura une pause pendant un mois en raison des fêtes de fin d'année et reprendront vers le 20 janvier plus ou moins. C'est la pause des conduites qui permettra de faire tout le réseau de chauffage à distance comme prévu. Dans la revue archéologique vaudoise, 12 à 13 pages ont été publiées qui parlent des travaux de la STEP Corcelettes – Les Pins. Si jamais, ces pages sont scannées et peuvent être envoyées sur demande.

A titre d'information, il y aura prochainement une mise à l'enquête pour l'association intercommunale concernant l'épuration région de Grandson, l'ADRG, qui mettra à l'enquête les conduites qui relieront dorénavant la STEP à Yverdon-les-Bains et le secteur depuis le Grandsonnet jusqu'à la Merveilleuse et jusqu'à la STAP des Pins.

M. le Syndic indique que suite à la démission cet automne de M. Genoud comme responsable du bureau d'agglomération, le comité de pilotage de l'agglomération a lancé un appel d'offre pour repourvoir ce poste. Le nouveau responsable a été désigné. Il s'appelleM. Roney Falvino et entrera en fonction début février 2020. Actuellement, il connait déjà un peu l'agglomération car il est délégué du SDT à ce projet-là. M. Falvino va changer de bord, si vous passez l'expression. Nous lui souhaitons bonne chance.

M. le Syndic indique que les chaises sont effectivement un test du service des gérances afin que l'organisation de cette salle soit faite avec des chaises et ceci vise à étendre une possibilité de faciliter la mise à disposition de cette salle pour d'autres usages que pour de simples assemblées. A part cela qui dit test peut aussi dire conteste. M. le Syndic vous laisse remonter vos impressions d'appréciation ou d'amélioration ainsi que les bonnes pensées auprès de lui.

3. <u>Communications des délégués du Conseil communal aux associations intercommunales.</u>

Mme Nicole Helfer rapporte concernant l'assemblée générale de l'ASSIGE du 4 décembre à Bonvillars : « Lors de cette assemblée, 2 PV ont été adoptés pour l'année 2019, l'un était dû à une assemblée extraordinaire et l'autre l'assemblée générale. Après l'assermentation d'un nouveau membre, le Président, M. Petitpierre, a à nouveau lancé un appel pour le 7ème poste à repourvoir qui est toujours vacant au comité directeur après le départ de M. Guilloud de Champagne. Celui-ci restera encore vacant car personne ne s'est annoncé. Les communes qui doivent être représentées peinent à trouver des personnes motivées en raison des emplois du temps professionnels et politiques. Mme Thévenaz de la commune de Fiez a émis la proposition de faire une représentation professionnelle, la proposition a été balayée et le poste restera libre encore quelques temps car les statuts le permettent.

Le directeur M. Bohnenblust n'a pas pu faire un rapport aussi détaillé que l'année passée en raison d'une absence prolongée, mais il est toujours à l'écoute et prêt à répondre aux questions. L'année en cours n'a que peu fluctuée, une classe enfantine de plus et une de moins dans les degrés 3-4 et c'est donc le total de 2 classes supplémentaires pour la session 2019-2020 pour un total de 70 élèves de plus. Le chiffre total de 1'472 élèves subirait une légère baisse à 1'444.

Il est à savoir que 96 élèves sont scolarisés en externe, dont 33 enfants en privés. 15 enfants sont scolarisés dans le parapublic (foyer). 2 enfants sont à l'étranger. 22 à domicile sous supervision de DGEO, 22 sous dérogations de zone pour divers motifs accordés par la Cheffe du département et 2 enfants sont au bénéfice d'une dérogation intercantonale.

Pour les enseignants, 42 personnes ont enseigné à plein temps dont 25 maîtres possèdent une licence universitaire. Il y a 113 femmes pour 30 hommes.

A savoir que Mme Amarelle a reporté la nouvelle loi cantonale au 1^{er} août 2019 sur la pédagogie spécialisée pour privilégier un concept cantonal à 360° qui reflètera les besoins de l'école pédagogique spécialisé et l'encadrement socio-éducatif, migration et prévention et qu'elle a nommé à la tête de ces deux entités DGEO et SESAF, M. Valceschini, ancien directeur des écoles d'Yverdon.

Les élèves de Grandson ont participé cette année à une collecte de tri Plogging, l'objectif des écoles étant de sensibiliser les enfants au tri des déchets.

Notre Président M. Cornaz a quant à lui posé quelques questions et remarques sur les comptes qui se portent bien et qui ont enfin été, avec le concours de la nouvelle boursière, corrigés des erreurs du passé. Une des questions portait sur les doublons de comptes, il semble que ce soit volontaire afin que les communes puissent prendre en compte leur chiffre par rapport à la péréquation et retoucher leur argent par la suite.

Il a surtout mis l'accent sur les infiltrations d'eau et sur les défauts cachés du bâtiment Borné Nau A à peine plus âgé de 2 ans. Notre municipal M. Di Franco a pu lui fournir des explications quant à la cause probable des odeurs désagréables ressenties qui sont celle des canalisations qui n'ont pas été curée après les travaux et qui se sont obstruées par des déchets de chantier. En ce qui concerne la fuite d'eau, selon celui-ci, un certain pourcentage est connu dans cette problématique de fuite avec les toits plats, il n'est donc pas rare de voir surgir des petites fuites au début, il fallait juste identifier le problème, le souci a donc été résolu sous garantie. Il indique également que le pavillon scolaire à côté du cimetière sera enlevé et que seul celui en meilleur état subsistera et que sa façade sera rénovée.

La commune de Champagne va mettre, en accord avec le CODIR, un porte à cabine pour les cycles 1 à 8 jusqu'en 2025 afin de faire le joint avec la construction du nouveau collège en raison de la vétusté du collège actuel et du passage de plus de 5'000 véhicules jour, elle préfère jouer la carte de la prudence. Le bâtiment actuel est mis en vente afin de garantir un fond pour la construction dudit collège. Pour certains, la vente du bâtiment est incompréhensible. Monsieur le Syndic Fabian Gagnebin s'est également exprimé sur le fait que d'avoir un seul et unique site au détriment des sites dispersés dans plusieurs petites communes est tout bénéfice pour le transport scolaire, qui pourra aussi favoriser un horaire continu pour les 9-10-11 et celui des devoirs surveillés. Il diminuera aussi les temps d'attente au froid et favorisera les courses spéciales.

Monsieur Jeanneret de Champagne a souhaité se retirer de la commission d'étude sur le nouveau règlement des transports scolaires en raison de la dépose de questions à titre privé sur les prises en charge des enfants. Les membres du comité directeur et délégués n'ont pas vu la nécessité de ce retrait étant donné qu'il l'a fait à titre privé et que cela ne créé pas de soucis particuliers.

Notre Syndic M. Payot s'est alors exprimé sur l'avancement des travaux de Borné-Nau et des travaux du collège du Jura. Il a également fait quelques annonces de dates pour l'inauguration et les dates des sites opérationnels. » Elle lui passe la parole.

M. le Syndic indique que, selon ses souvenirs, le Conseil de Grandson avait été avisé. Les informations données à l'ASSIGE sont que la salle triple et le centre sportif vont être mis à disposition dès le mois de mars — début avril. Le terrain extérieur quant à lui sera disponible plutôt fin avril début mai. L'inauguration pour laquelle une commission extra-municipale a été désignée pour l'organiser se déroulera probablement fin de la première ou deuxième semaine de septembre. Pour ce qui est du bâtiment multi-usages, la fin des travaux est prévue pour avril 2021, ce qui permettra de mettre à disposition du SDIS, des écoles et du CMS des nouveaux locaux. Pour ce qui est du chauffage à distance, un petit peu avant la mise à disposition du local.

La parole n'est plus demandée

4. Rapport sur le budget 2020 (préavis 625/19). Rapport de la commission des finances.

Rapporteur: M. Jacques-André Helfer (voir annexes).

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n° 625/19 relatif au budget 2020, ouï le rapport de sa commission des finances, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide:

Article premier:

d'adopter le budget de fonctionnement de la commune pour l'année 2020 tel que proposé par la Municipalité dans son préavis n° 625/19 du 11 novembre 2019, présentant un total de charges de CHF 19'579'000.- et un total de revenus de CHF 19'118'000.-.

Mme Evelyne Perrinjaquet indique que le service des bâtiments aura la charge dès 2020 des entretiens du centre sportif régional qui s'ajouteront aux tâches extérieurs. Cela représentera de grandes surfaces de verdure, d'arbustes et de gazon. Actuellement, le service des bâtiments possède un tracteur non immatriculé de près de 10 ans basé sur le site du Jura. Son âge fait qu'il risque de bientôt trop coûter en réparation. Un véhicule immatriculé est nécessaire pour effectuer des travaux d'extérieurs sur les diverses parcelles communales entretenues par le service des bâtiments, soit les collèges du Jura, de Borné-Nau, les pavillons et le centre sportif régional. Le véhicule, dont l'achat est porté au budget, est polyvalent. Il permet d'y ajouter au besoin toutes les options nécessaires comme une tondeuse, une remorque, une balayeuse, un scarificateur, un broyeur, etc. Dans le futur, avec les nouvelles constructions, il sera important, lors de chutes de neige, de faire procéder rapidement au déneigement par les concierges, les employés étant fortement sollicités au même moment. C'est pourquoi Mme Perrinjaquet prie le Conseil d'accepter et de procéder avec bienveillance à l'achat de ce véhicule pour le service des bâtiments.

Mme Nathalie Gigandet aimerait apporter une précision concernant l'augmentation de CHF 5'000.- du budget de l'entretien du port, concernant le prolongement de la digue H, il s'agit d'une réflexion qui est en cours depuis plusieurs années afin d'assurer le confort des 5 places visiteurs qui sont au bout de cette digue. En effet, les 5 bouées au bout de cette digue ne permettent pas un accès de façon stable et sécuritaire à la digue H, raison pour laquelle 5000 CHF ont été ajouté au budget pour le prolongement de celle-ci.

M. le Syndic indique que suite aux remarques et constatations de la commission des finances il est important d'apporter quelques informations. Premièrement, concernant les postes de travail ETP, il y a effectivement une petite augmentation de masse salariale. On trouve à la page 5 du préavis un tableau des ETP qui passe de 31.65 temps plein à 33.35 temps plein mais avec un apprenti en plus. Un ETP supplémentaire a ainsi été économisé. Il est important que les collectivités telles que les communes montrent l'exemple et offrent des places d'apprentissage. L'augmentation de 0.75 correspond à l'augmentation du poste de conciergerie lié au mandat pour le centre sportif qui va être rémunéré. Il y a bien cette augmentation d'ETP, mais son financement est assuré par un revenu lié à l'entretien qui est financé via le centre sportif, la SA, comme le sont la majeure partie des postes de conciergerie de notre commune, qui sont ceux des bâtiments scolaires, pour lesquels l'arrondissement finance ces postes, entretiens et charges salariales compris. Sur ces éléments-là il n'y a réellement pas de changement. On pourrait même admettre qu'il y a une diminution des charges formellement parce que l'on a un revenu aussi légèrement augmenté par le mandat que l'on a toujours pour le nouveau centre sportif qui est celui de la bourse et du secrétariat du centre sportif qui sont pris en charge sans augmentation du personnel mais dans le cadre d'une organisation antérieure par optimisation des cahiers des charges de nos membres des finances ou du secrétariat. Par contre, on sera bien rémunéré pour ces postes-là et pour le travail fournit au bénéfice du centre sportif. Donc on a plutôt, avec la même équipe, un travail qui coûte moins cher à nos collectivités locales parce que l'on optimise les postes de travail. L'intérêt pour ce genre de choses est que l'on a des professionnels de qualité en suffisance qui assurent et permettent pour notre collectivité communale mais aussi pour la régionale de couvrir à l'année des prestations qui sont assurées dans le cadre du pool de personnel communal grandsonnois. C'est un retour intéressant quand-même en termes d'optimisation à la fois des compétences et des potes de travail que l'on peut partager ainsi. Il revient sur la remarque de contenir plus les charges. Au passage, les charges écoulées augmentent de 0.6%. M. le Syndic n'est pas sûr que beaucoup de collectivités dans ce canton aient 0.6% d'augmentation des charges à l'heure actuelle. On est toujours dans un budget déficitaire et il n'a pas cherché de revenus supplémentaires hormis ceux votés par le Conseil communal, qui est l'augmentation du taux d'impôts fonciers de 1 à 1.2 pour mille lors du Conseil du mois d'octobre dernier. A part ce revenu additionnel, le reste est un statut quo des revenus versus 2019. Du côté des charges, elles n'ont pas augmenté, afin de stabiliser les postes et les reports de charges à la fois des associations intercommunales comme du Canton, la police, transports publics, ou de la facture sociale, ces éléments-là sont venus en charge entre deux et ont émergé à plus que 0,6%. Donc on a bien trouvé à travers les services et collègues des moyens d'atténuer la charge. Il faut ensuite savoir jusqu'à quel point on est d'accord de diminuer un certain nombre de prestations parce que les CHF 400'000.- passés de déficit signifient bien que s'il s'agit de travailler sur les charges et recouvrent un certains nombres de prestations assurées actuellement au bénéfice de la population, c'est juste une affaire de priorité. Voir ce à quoi on est prêt à renoncer sans pour autant arrêter à assumer les devoirs de charges qui sont celles de l'entretien de notre patrimoine et d'assurer les services à la population indispensables à la vie de tous les jours. Il y a cependant des investissements consentis par ce Conseil dont les amortissements arrivent maintenant au budget qu'il faut prendre en compte. La volonté municipale est de tendre à essayer de contenir voir si possible de diminuer ces charges.

La parole n'est plus demandée.

<u>Vote</u>: accepté à l'unanimité.

M. le Syndic remercie les conseillères et conseillers de la confiance faite à l'ensemble de la Municipalité.

5. <u>Réponse au postulat « pour une Commune éclairée sans pollution lumineuse inutile ».</u> Rapport de la commission.

Rapporteur: Mme Coralie Jacot (voir annexes).

Le Conseil communal de Grandson, sur proposition de la commission ad hoc, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide:

D'accepter le rapport de Municipalité en réponse au postulat « Pour une commune éclairée sans pollution lumineuse »

<u>Mme Evelyne Perrin</u> est heureuse que l'on ait enfin constaté, via des mesures scientifiques, que l'éclairage de la rue Basse n'était pas en ordre. Dans le rapport il est mentionné que l'intensité lumineuse est abaissée dans certaines zones, de quelles zones s'agit-il et est-ce que la baisse de l'intensité a également été vérifiée.

Mme Christine Leu Métille remercie de cette question. Elle profite également pour remercier la commission pour le travail effectué. La Municipalité a maintenant beaucoup de matière pour travailler. Elle revient sur le problème de descente de la luminosité à la rue Basse qui l'a beaucoup touché. A 2 ou 3 reprises elle avait envoyé des demandes à l'époque où les lumières avaient été changées et à chaque fois la réponse a été que c'était effectif et que parfois on ne voyait pas forcément à l'œil nu mais que c'était là. Cette fois, Mme Leu Métille a rappelé la Romande Energie qui a dit « ça peut arriver, nous vous prêtons un Luxnet ». L'exercice des mesures a été fait avec l'aide de M. Ashdown. En rappelant Romande Energie pour avoir des explications, il y avait peut-être un souci d'ordinateur mal réglé. En fait après contrôle, au bout de la troisième ou quatrième intervention de Romande Energie, il a été confirmé que sur les lumières qui ont été changées, ils ont mis des drivers qui ne permettaient pas cet abaissement nocturne. Les drivers seront remplacés sur cet éclairage. Cela montre que c'est effectivement que quand on signale chaque fois que quelque chose n'a pas l'air de bien fonctionner qu'on obtient gain de cause. Il est vrai que contrairement à des suggestions faites par un membre de la commission d'aller contrôler sous chaque luminaire avec un Luxmètre, Mme Leu Métille n'a pas encore pris cette décision-là. La réponse de Romande Energie est que dorénavant sur tous les luminaires leds, vu l'abaissement des prix des drivers, automatiquement ces drivers seront mis. Cet abaissement peut donc être fait.

M. Nicolas Perrin remercie Mme Leu Métille pour tout son travail et pour sa réactivité. C'est très agréable et sympathique de faire tout cela. Il est clair que le travail du municipale est extrêmement important. C'est pour cela que l'idée de mettre à contribution la commission consultative de l'énergie permettrait de faire remonter beaucoup plus facilement tous ces petits problèmes et suggestions et de les traiter de manière plus globale au niveau de la Municipalité.

<u>Mme Christine Leu Métille</u> indique que les municipaux restent volontiers à disposition en tout temps si la commission consultative ne se réunit pas assez fréquemment, comme cela a été le cas pour la ruelle de Montagny avec un éclairage beaucoup trop violent par rapport à la nécessité.

5 suppléants

La parole n'est plus demandée.

Vote: accepté à la majorité.

6. Nomination de la commission de gestion 2020.

Brenda Tuosto Delani Décoppet
Melissa Margot Nicolas Perrin
Sébastien Deriaz

Michel Jaquemet Philippe Tanner
Olivier Reymond Pavel Pospisil

Coralie Jacot

7 membres

François Gonin Serge Perrier

Vote : accepté à la majorité

7. Propositions individuelles.

<u>Mme Nicole Helfer</u> a vu dans le petit fascicule que la commune s'est penchée sur les plantes invasives et aimerait savoir si elles sont déjà toutes identifiées et si la commune pense faire une communication auprès de la population avec des noms ou des périodes ou ces plantes seraient supposées pousser.

M. Dominique Willer indique que ces plantes sont identifiées, reste à savoir si elles le sont toutes. Une chose est sûre, il y en a sur le territoire communal, mais également sur le territoire des CFF et également chez des privés. Il est prévu, pour l'année prochaine, d'informer régulièrement la population sur l'existence de ces plantes et d'expliquer comment les éradiquer. Il faut savoir que pour certaines c'est compliqué et que certaines sont trouvées en vente libre en grande surface. Des cours sont donnés par le Canton, formation que M. Willer a suivi cette année. C'est compliqué, c'est difficile, il y en a même dans des zones de réserve, des zones humides au bord du lac.

<u>Mme Laetitia Jaccard Gaspar</u> aimerait revenir sur la question posée à M. Di Franco lors du dernier conseil concernant la dérogation accordée à l'entreprise Cand-Landi concernant la traversée du Bourg avec ses véhicules lourds.

M. Francesco Di Franco indique que ce n'est pas une dérogation, vu que le dépôt est sur Grandson, comme toute entreprise qui a son siège sur Grandson, c'est un droit.

Mme Laetitia Jaccard Gaspar indique que la dernière fois, M. Di Franco s'étaient exprimé làdessus. Quand les camions sortent de l'entrepôt, qui est au milieu du Bourg, bien évidemment ils ne vont pas se téléporter, mais par contre de voir les véhicules traverser des Tuileries jusqu'à la sortie de Grandson c'est autre chose. Dans les paroles, mais ce n'est pas retranscrit tout à fait dans le PV, Mme Jaccard Gaspar semblait bien avoir entendu que c'était une sorte de passe-droit pour l'entreprise Cand-Landi. C'est sur ce terme-là que la précision est souhaitée.

M. Francesco Di Franco s'est peut-être mal exprimé : ce n'est pas un passe-droit. C'est un droit. Par contre, il ne faut pas en abuser non plus. Un contrôle sera à faire aux 2 extrémités de Grandson afin de voir s'ils n'abusent pas de ce droit. C'est quelque chose qui est en train de se mettre en place avec les ASP et la gendarmerie, peut-être pas avant Noël, mais en début d'année.

Mme Evelyne Perrin s'adresse à M. Di Franco et aimerait revenir sur ce qui a été dit à propos des comptages routiers lors du dernier Conseil lors duquel elle était malheureusement absente. Si elle a bien compris, les vitesses mesurées sont en dessous de 40km/h à la rue Basse pour 90% des véhicules, ce qui est fort réjouissant, mais il semble toutefois important de préciser que dans la motion « Perrin-Jaccard la rue Basse étouffe » d'avril 2019 la valeur du trafic journalier moyen de 9'000 véhicules jours / heures n'est pas un chiffre estimé au hasard comme M. Di Franco semble le penser. Il s'agit de comptage de la DGMR effectué en 2015, chiffres officiels auxquels se réfèrent tous les bureaux de génie civil et de mobilité du canton de Vaud pour planifier les travaux routiers. Les charges de trafic sont en effet déterminantes pour le choix du type de matériaux à mettre en place en termes de durabilité du réseau routier. Les comptages consistent à mettre en place des tiges de comptage au sol pendant des périodes successives de 2 semaines couplées à des comptages manuels à certains endroits stratégiques. Mme Perrin est d'accord, cette manière de procéder peut paraitre aléatoire pour l'instant et induit à n'en pas douter une certaine incertitude de mesures. Ces comptages restent toutefois une référence dans tous les cantons Suisses pour la construction des routes.

M. Francesco Di Franco indique que cela avait été précisé lors du dernier conseil. Ce comptage n'a pas été tout à fait clair puisqu'il y a eu un tuyau qui a été accidenté. Il est en attente des résultats pour confirmer ces chiffres.

<u>Mme Nicole Helfer</u> a constaté qu'il n'y avait pas de lumière à la route de la Brinaz sur tout un tronçon dernièrement, depuis chez Hediger jusque vers le pont de l'autoroute. Elle souhaiterait savoir si c'est des pannes ou des tests, ayant constaté le problème par deux fois, ce qui n'a pas été gênant du tout.

Mme Christine Leu Métille indique qu'elle a aussi constaté cela. Ce n'était pas la mise en route d'une mesure spéciale concernant la pollution lumineuse mais c'était effectivement une panne. Quelques jours après la Romande Energie est venue avec un camion-grue.

M. Daniel Trolliet indique que le chemin du Lac est limité à 30km/h, or il n'y a que 3 endroits où cette signalisation est mentionnée (à l'entrée du sous-bois des Tuileries, du sous-bois de la Gare et du sous-bois à la rue du Château), et entre deux rien. On constate que le long du trajet, c'est particulièrement vrai pour les 2 roues, les cyclomoteurs et cyclistes, les livreurs qui vont tout au bout du chemin du Lac et actuellement les entrepreneurs qui vont sur le chantier à la hauteur des anciens hangars de Cand-Landi roulent parfois à des vitesses excessives, contrairement aux habitués qui semblent plus respecter la limitation. Aussi, M. Trolliet demande que la Municipalité étudie la possibilité de rajouter quelques signaux de rappel le long de la route entre les différents secteurs cités.

<u>Mme Evelyne Perrin</u> remercie M. Trolliet pour son intervention parce qu'elle aimerait rappeler qu'elle a déjà fait 2 interventions ces 5 dernières années pour le même problème et rien n'a été fait.

M. Francesco Di Franco indique que s'est prévu avec l'aménagement des places de parc Bellerive et tout le chemin entre Grandson et Bellerive. Quand ce sera exécuté, la signalétique sera plus visible. En principe, quand on rentre dans une zone 30 km/h, tant qu'il n'y a pas un panneau qui indique la fin de la zone, la limitation reste toujours en vigueur. S'il est nécessaire de le répéter quelque part, nous regarderons avec les ASP ce qu'il est possible de faire.

M. Jacques-André Helfer aimerait suggérer au Bureau du Conseil de voir si l'on peut installer un moyen technique pour rendre la parole un peu plus audible de certains orateurs car au fond de la salle c'est parfois compliqué.

M. le Syndic aimerait dire merci à M. le Président qui a gentiment rappelé par quelques slides qu'être élu implique un engagement, qui par ailleurs est demandé et attesté par la prise de serment fait en début de législature ou devant le Conseil lors d'une élection complémentaire. M. le Syndic pense, ce n'est pas uniquement pour ceux qui sont présents mais également à transmettre à ceux qui sont absents, qu'il est de bon aloi de rappeler que l'on a des engagements face à l'électorat et face surtout à la population quand on s'engage dans un mandat de conseiller communal. Il préfère avoir une salle pleine face à lui qu'une salle très clairsemée. Avec 14 ou 15 personnes manquant ce soir, c'est quand-même assez considérable. 6 séances sont programmées sur l'année et il pense que si l'on a un engagement, que l'on sait les dates, on les met dans l'agenda, et c'est les autres dates qui ne priment pas, à part cas exceptionnel.

On finit dans quelques jours la deuxième décennie du 21^{ème} siècle. L'année 2020 arrive, déjà un cinquième de cette période a été couverte. M. le Syndic croit que si l'on prend ce petit recul, c'est déjà important comme parcours. C'est toujours plaisant de constater l'évolution des choses et le respect que l'on doit aux choses que l'on a obtenues et acquises.

Pour ces fêtes de fin d'année, la Municipalité souhaite de très belles fêtes de fin d'année à tous ainsi qu'aux familles.

M. le Président indique que M. le Syndic lui a ôté les mots de la bouche! Il invite cordialement tout le Conseil et la Municipalité ainsi que les visiteurs, pour certains très assidus, à l'apéritif au fond de la salle.

La parole n'est plus demandée.

La séance est levée à 21h27

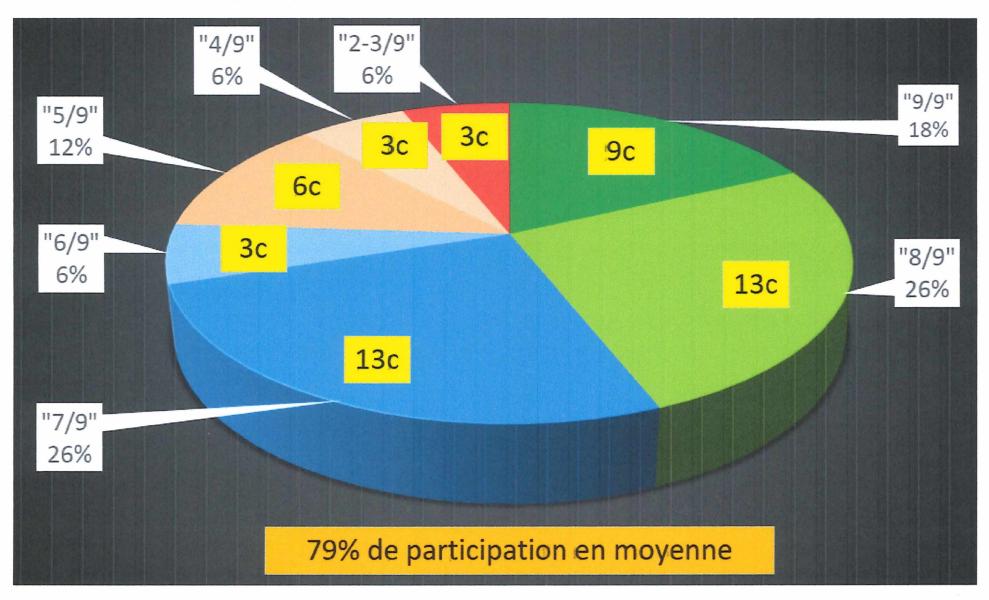
Le Président :

Hervé Cornaz

La Secrétaire :

Nathalie Cattin Rich

2018 - 2019 : Présences aux 9 séances du Conseil communal



Article 50 du règlement com. : Chaque membre du Conseil est tenu de se rendre à l'assemblée, lorsqu'il est régulièrement convoqué



Rapport de commission Préavis n° 625/19

Objet:	Rapport sur le budget 2020			
Date et heures de la séance :	25 novembre 2019 et 2 décembre 2019	Début : 19 h 30	Fin: 22 h 30	
Lieu de la séance :	Salle de justice de l'Hôtel de ville		```	
Président-e / Rapporteur-e :	M. Jacques-André HELFER			
Membres de la commission présents :	Mme Rachel MIAZ, Mme Natacha STUCKI, Mme Melissa MARGOT, M. Jean PERILLARD, M. Bruno VIALATTE, M. Michel MAILLEFER			
Membre(s) de la commission absent(s) :	Aucun			
Représentant(s) de la Municipalité :	M. François Payot, Syndic accompagné de N	Mme Dominique Lég	lise, boursière	

Monsieur le Président

Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers

Sur la base du rapport déjà très complet et bien détaillé, Monsieur le Syndic et Madame la Boursière donnent quelques informations générales figurant dans le préavis, dont les éléments relevés ci-dessous :

- Plusieurs éléments, non connus par la Municipalité lors de l'établissement du préavis d'arrêté d'imposition, ont été intégrés dans le budget 2020 et ont une influence assez importante sur ce budget.
- Des amortissements ont pu être revus à la baisse en raison du report du terme de certains travaux
- Des augmentations de participations à des associations intercommunales (dont la liste figure dans le préavis), car les budgets n'étaient pas encore parvenus à la bourse.
- D'une correction de la prévision du montant des impôts 2020, puisque les estimations 2020 ont dû être revues à la baisse en raison d'importants rattrapages extraordinaires en 2018 qui ne perdurent pas.

La Municipalité, s'est également basée sur une population de 3'380 habitants pour 2020, bien que de nombreux logements soient vacants.

Dans un deuxième temps, la commission avec la collaboration du Syndic et de la Boursière, s'est penchée sur le détail du budget, dont quelques éléments ont été relevés :

150.365. 3 : Subvention Fondation du Château :

Augmentation de CHF 10'000.- par rapport à 2019, de manière à soutenir les investissements engagés par la Fondation et la plus- value que cela apporte à notre commune.

220.330 : Amortissement des titres du Centre Sportif régional Borné Nau

1er amortissement des titres de la SA par CHF 29'100.-

300.311: Matériel Machines Véhicule

Augmentation de CHF 28'000.- par rapport au budget 2019 pour l'achat d'un véhicule pour le service des bâtiments.

La commission s'interroge sur le bien-fondé de cette dépense, en considérant le parc de véhicules de la commune et le libellé qui mentionne « entretiens extérieurs des bâtiments »

311.314: Entretien Bâtiment Tête Noire

Augmentation de CHF 7000.- par rapport au budget 2019. Travaux nécessaires de remise en état du sol et des fenêtres, drainages.

342.314 : Entretien Bâtiment Bourse des Pauvres

Augmentation de CHF 30'000.- par rapport au budget 2019 concernant l'installation de l'eau chaude centralisée. Sans incidence budgétaire, la charge est compensée par l'utilisation du fonds de réserve

470.314 : Entretien Port du Pécos

Augmentation de CHF 5000.- par rapport au budget 2019 concernant la prolongation de la digue H.

La commission s'interroge sur cette augmentation. Est-elle bien nécessaire, y a-t-il urgence ou des dangers ?

Délibération au sein de la commission.

La commission s'est inquiétée de l'augmentation des charges malgré la reprise des coûts de l'AVASAD dès le 1^{er} janvier 2020 par le Canton et le maintien du taux d'impôt communal à 69%, ainsi que de l'augmentation de l'impôt foncier.

Les charges salariales présenteront une augmentation de 4,2 % par rapport au budget 2019. La commission se pose la question sur le nombre adéquat d'employés communaux par rapport au nombre d'habitants, en comparaison à d'autres communes.

La Commission regrette que sa recommandation pour le budget 2019 concernant la stabilisation des charges de fonctionnement n'apparaisse pas plus significativement.

La Commission des Finances, au vu du budget déficitaire 2020, incite la Municipalité à fixer un moratoire sur l'engagement et la création de nouveaux ETP pour l'ensemble du personnel communal pour quelques années.

Le résultat des comptes 2019 donnera à la Commission des Finances une vision précise des décisions à prendre pour les budgets à venir. Nous désirons que le budget 2021 soit plus équilibré, malgré les augmentations constantes des charges imposées par le canton et hors de nos possibilités d'intervention.

La commission remercie Madame Léglise et Monsieur Payot pour leurs explications détaillées.

Conclusion

Les membres de la commission des finances, à l'unanimité, vous recommandent d'accepter les conclusions du préavis municipal, à savoir :

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité, entendu le rapport de la commission des finances, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide :

Article 1:

d'adopter le budget de fonctionnement de la Commune pour l'année 2020 tel que proposé par la Municipalité dans son préavis N° 625/19 du 11 novembre 2019, présentant un total de charges de CHF 19'579'000 et un total de revenus de CHF 19'118'000.

Melissa MARGOT

Rachel MIAZ

Natacha STUCKI

Bruno VIALATTE

Jacques-André HELFER

Michel MAILLEFER

Jean PERILLARD

Grandson, le 3 décembre 2019.



Rapport de commission Pour une commune éclairée sans pollution lumineuse inutile

Objet:	Réponse au rapport de la commune			
Date et heures de la séance :	28 novembre 2019	Début : 19h30	Fin : 21h45	
Lieu de la séance :	Carnotzet de l'Hôtel de ville			
Président-e / Rapporteur-e :	Coralie Jacot			
Membres de la commission présents :	Ian Ashdown, Ludovic Longchamp, Nicolas Perrin, Jean-Marc Hediger			
Membre(s) de la commission absent(s) :	-			
Représentant(s) de la Municipalité :	Mme Christine Leu-Métille			

Monsieur le Président

Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers

Rappelons en préambule que l'éclairage public est une compétence de la Municipalité, qui n'a d'autre obligation que d'analyser le postulat et de rédiger un rapport.

Ceci dit, la commission constate que le rapport de la Municipalité, bien que détaillé, reste en deçà des attentes du postulat. Toutefois, l'audit de Mme Leu Métille a apporté des compléments utiles. La municipale en charge nous a principalement éclairés sur les aspects techniques du rapport, sur les changements déjà opérés, ainsi que sur les normes imposées par la loi concernant les éclairages et la nécessité de faire valider toutes les propositions par la DGMR (Direction générale de la mobilité et des routes). Elle a notamment répondu aussi précisément qu'il lui était possible à toutes les questions posées sur les différents éclairages actuels, ainsi que sur les éventuelles faisabilités ou non d'un changement dans divers secteurs de notre commune.

Il ressort de ce rapport qu'un plan directeur de l'éclairage public a été établi en 2010, et sert depuis de référence pour le choix des priorités d'adaptations lumineuses dans la commune, en fonction du budget et des priorités du bourg.

Le rapport fait état des améliorations apportées dans le cadre de ce plan. Notamment : la plus grande part des lampes à vapeur de mercure ont été remplacées, l'usage des LED s'est largement étendu, un éclairage dynamique a été installé sur plusieurs voies résidentielles, et l'intensité lumineuse est abaissée de 23h à 5h00 dans certaines zones.

La commission note cependant quelques erreurs factuelles : ainsi, les riverains n'ont pas constaté d'abaissement nocturne à la rue Basse, fait confirmé par Mme Leu Métille et M. Ashdown après mesures par luxmètre le 5 décembre 2019. De même, il n'y a pas d'éclairage LED dynamique aux chemins de Bellevue et Es Males Vignes (les lampes sont à sodium).

Le rapport note aussi que le nombre de points lumineux sur le territoire communal a augmenté de 510 à 715 depuis 2010, soit 25% de plus en 9 ans, ce qui dépasse largement l'augmentation de population sur ce laps de temps qui est de 10%, mais qui correspond aux mises en place des nouveaux quartiers par exemple, la route de Fiez et Borné Nau. Malgré cela, les améliorations apportées par la mise en place du plan directeur ont permis une diminution de 26.5% des coûts de l'électricité, ce qui montre l'impact positif des systèmes de lumières remplacés.

Le rapport considère que le plan directeur de 2010 est aujourd'hui obsolète, d'une part parce que les solutions lumineuses ont considérablement évolué, d'autre part parce que les préoccupations ont changé, notamment en

matière d'impact sur la biodiversité, d'économie d'énergie et de santé publique. Il en tire l'argument qu'un nouveau « plan lumière » serait également rapidement dépassé, donc peu judicieux. La commission ne peut pas suivre le rapport sur ce point, et juge qu'une nouvelle réflexion globale est hautement souhaitable, bien qu'il faille y inclure le facteur mentionné par la municipale, à savoir que les lieux spécifiques doivent être traité au cas par cas et non de manière globale.

Le rapport mentionne également quelques pistes d'améliorations concrètes. L'une serait de généraliser l'abaissement nocturne et/ou l'éclairage dynamique pour les routes de dessertes et voies résidentielles, comme par exemple la ruelle de Montagny, où l'éclairage LED actuel est inadapté (trop violent et mal dirigé). Un arrêt nocturne (23h-5h00) est aussi envisagé pour les secteurs de voiries directement au contact de la campagne environnante. Le rapport cite ici les chemins du Pâquier, de Bellevue et de la Perraudettaz, auxquels d'autres pourraient être ajoutés comme la Croix du Bochet ou le chemin de l'Etang, qui traverse une zone écologiquement sensible et libre de toute habitation.

L'extinction d'une partie de l'éclairage public durant les heures creuses de la nuit n'a encore jamais été testé par la commune, et offre des perspectives prometteuses. Le rapport note cependant qu'une telle extinction pourrait présenter des difficultés légales et techniques, Une étude plus approfondie sur l'état des armoires et tableaux électriques doit être réalisée en 2020, qui concernera également l'extinction totale des lumières dans les zones sensibles. Un rapport dans ce sens sera rendu au Conseil communal.

La possibilité d'installer des timers à distance pour l'éclairage sera aussi étudiée. L'entreprise Novaccess (à Y-Parc), propose des systèmes de pilotage à distance de l'éclairage, et pourrait apporter une solution.

Des actions ponctuelles (comme l'arrêt complet pour la « nuit des étoiles ») sont également envisagées. La municipale estime qu'une telle action coûterait environ 4'500.- en termes de travail pour les employés communaux, mais s'intéresse aux solutions de baisse de ces coûts par d'autres biais pour rendre l'événement possible à l'avenir.

Enfin, concernant l'éclairage privé, Mme Leu Métille nous a fait savoir que la Municipalité projette des actions de sensibilisation auprès de la population et des commerçants, notamment en relation avec les éclairages de Noël et des vitrines des commerces. Le règlement sur les enseignes lumineuses est vétuste, et ne contient aucune indication concernant la pollution lumineuse ; sa révision permettrait de prendre en compte des recommandations en la matière.

De manière générale, la municipale nous a fait part du réel souci de la Municipalité de réduire la pollution lumineuse.

La commission encourage fortement la Municipalité à continuer dans cette direction. Elle apprécie les progrès réalisés mais les juge encore trop timides ; elle engage donc la Municipalité à accélérer le rythme des améliorations, à implémenter rapidement les mesures proposées ci-dessus, et à considérer des mesures complémentaires, telles que la diminution de la densité des points lumière et/ou de l'intensité lumineuse, ainsi que le changement des lampadaires inefficaces (notamment ceux trop gourmands en énergie, ou qui éclairent le ciel plus que le sol). A titre d'exemple, les lampadaires LED du Parking Jean-Lecomte, actuellement allumés toute la nuit avec une intensité excessive, pourraient être dotés d'un éclairage dynamique à intensité réduite (avec détecteur de mouvement et détecteur de crépuscule).

Notons aussi que les fournisseurs de luminaires appliquent trop souvent l'inadmissible obsolescence programmée, à savoir que la plupart des systèmes n'acceptent aucune autre technologie d'éclairage que celle installée à l'origine. Ceci nous oblige à renouveler sans cesse des infrastructures coûteuses. Nous incitons la commune à rechercher des fournisseurs qui ne jouent pas ce jeu pervers, en effet, préserver les ressources de la planète est devenu aujourd'hui un devoir prioritaire et l'obsolescence programmée va à son encontre.

Enfin, la commission propose que la commission consultative de l'énergie soit mise à contribution à l'avenir, pour enquêter et évaluer toute possibilité de diminution de la pollution lumineuse sur notre commune.

En conclusion:

La commission attire l'attention de la Municipalité sur le fait que le Conseil communal, en acceptant à une très large majorité le postulat, a manifesté une volonté forte de voir la pollution lumineuse diminuer sur le territoire de la commune.

Bien que la commission reconnaisse les nets progrès réalisés ponctuellement, elle considère que le rapport de la Municipalité ne répond pas pleinement aux demandes du postulat, et a longuement hésité sur la position à prendre. Elle a néanmoins décidé de proposer au Conseil d'accepter ce rapport, au vu des propositions constructives discutées en séance de commission.

Elle souhaite donc que la Municipalité implémente rapidement ces propositions, et mette désormais à contribution la Commission consultative de l'énergie pour évaluer toute possibilité de diminution de la pollution lumineuse sur notre commune.

Le Conseil communal de Grandson, sur proposition de la commission ad hoc

Décide :

D'accepter le rapport de Municipalité en réponse au postulat « Pour une commune éclairée sans pollution lumineuse inutile ».

Coralie Jacot

Ian Ashdown

Ludovic Longchamp

Nicolas Perrin



Réponse de la Municipalité

Au Conseil communal

Grandson, le 18 novembre 2019

Postulat accepté par le Conseil communal dans sa séance du 21 juin 2018 « Pour une Commune éclairée sans pollution lumineuse inutile »

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

1. Préambule

Le postulat pour une Commune éclairée sans pollution lumineuse inutile a été accepté par le Conseil communal dans sa séance du 21 juin 2018. Partant du constat que l'éclairage public offre un sentiment de sécurité, il relève que l'éclairage public est une:

- A. Charge importante pour les finances communales
- B. Menace pour la biodiversité (perte des repères pour de nombreuses espèces animales nocturnes)
- C. Menace pour la santé humaine (diminution de la production de mélatonine, l'hormone du sommeil).

Il contient des propositions de ne pas éclairer l'ensemble du territoire, de réduire (abaissement ou éclairage dynamique) ou d'éteindre l'éclairage pendant les heures de faible fréquentation des voiries, de bien dimensionner l'intensité lumineuse et de veiller à une bonne orientation des faisceaux lumineux. Il propose également des interventions sur le domaine privé (parkings ou enseignes commerciales).

Enfin, il invite « la Municipalité à étudier l'opportunité de faire un état des lieux, de prendre toutes mesures utiles afin de limiter la pollution lumineuse dans la Commune de Grandson, et de présenter au Conseil un rapport sur ses réflexions et actions envisagées à court et moyen terme (par ex. un plan lumières) ».

Pour rappel, un postulat n'a pas d'effet contraignant pour la Municipalité, si ce n'est l'obligation d'analyser une situation et de rédiger un rapport. Le postulat peut porter sur une compétence du Conseil communal ou de la Municipalité. Dans le cas de l'éclairage public, il s'agit d'une compétence de la Municipalité.

2. Historique

En 2010, la Municipalité avait confié un mandat à Romande Energie pour établir un Plan directeur de l'éclairage public. Cette analyse avait permis de déterminer l'état de l'ensemble de l'équipement servant à l'éclairage public, comprenant les luminaires, les mâts, les câbles et les armoires électriques. Le rapport remis en 2011 a également servi à établir une planification financière pour les éléments devant être impérativement changés, notamment depuis l'adoption par la Suisse le 1.9.2010 de la directive européenne sur l'abandon des lampes à incandescence, comprenant les ampoules à vapeur de mercure.

Sur les 570 points lumineux recensés alors, 206 étaient des lampes à vapeur de mercure avec une mauvaise efficience énergétique et 20 à incandescence, soit près de 40%. Sur les 544 mâts recensés, 50 étaient à changer et 152 étaient anciens, soit 37% au total.

Le réseau des câbles, d'une longueur estimée à près de 23'000 m., était qualifié de correct avec toutefois une estimation de 9.6% en fin de vie, mais pouvant être remis à jour lors de la mise à niveau des luminaires, soit une situation normale dans une planification de renouvellement.

Quant aux tableaux, au nombre de 29, seuls deux devaient être changés et trois étaient décrits comme vétustes.

Sur cette base, le plan directeur avait fait une estimation financière de l'investissement nécessaire pour la remise à niveau dite de rattrapage et pour assurer le renouvellement annuel, qui variait entre 100'000.- et 110'000.- CHF/an si c'était la commune elle-même ou Romande Energie qui s'en chargeait.

Le plan directeur contenait également une carte de classification des types de routes pour l'éclairage de la commune.

En résumé, le plan directeur de l'éclairage public a servi de référence pour le choix des priorités de renouvellement des équipements d'éclairage, tout en tenant compte des autres projets et travaux de modernisation en cours sur le territoire communal. Ces choix ont également été dictés par les autres priorités de dépenses en fonction des possibilités budgétaires allouées par le Conseil à la Municipalité.

3. Situation actuelle de l'éclairage public

En 2013, divers secteurs avec lampes à vapeur de mercure ont été remplacés, à la Baumaz, la Brinaz, la rue des Tilleuls, la ruelle Othon, le chemin du Pécos et Jolimont (coût CHF 37'810.-).

A fin 2014, suite à une action promotionnelle de Romande Energie, une vingtaine de luminaires ont été remplacés à la rue de Neuchâtel (coût CHF 8'000.-). Les travaux de mise en séparatif du Crêt-aux-Moines (coût de l'éclairage public CHF 10'000.-), puis la réfection complète de la rue Haute et de la rue Jean-Lecomte (coût de l'éclairage public CHF 260'000.-) ont permis de remplacer des luminaires vétustes et peu efficaces par des lampes LED.

En 2016, le réaménagement de la route de Fiez a permis d'installer le premier tronçon d'éclairage dynamique de la commune (12 luminaires pour CHF34'900.-).

L'essai s'étant révélé concluant, 32 luminaires ont été équipés en 2017 de détecteurs de mouvement pour poursuivre l'installation de l'éclairage dynamique (secteurs Es Pierres, Crêtaux-Moines, Es Males Vignes, Bellevue, Au Revelin et Chemin du Château (coût CHF 26'500.-).

A la rue Basse, les ampoules ont également été remplacées par du LED et un abaissement nocturne de 23h00 à 5h00 du matin permet une réduction de l'intensité lumineuse d'environ 40%, comme au lieu-dit Moulin de Péroset.

Cette brève liste indique que la Municipalité, appuyée par son service technique et son mandataire chargé de l'entretien, Romande Energie, a investi régulièrement pour moderniser le réseau. Elle a déjà mis en place, dans la mesure des possibilités techniques, des démarches de réduction de l'intensité lumineuse, soit par abaissement, soit par la pose de détecteurs pour l'éclairage public. Relevons ici que l'intensité dans ce cas diminue de 75 à 80% quand il n'y a pas de déplacement sur la chaussée.

Au vu des actions et projets réalisés à ce jour, on peut relever que le plan directeur de l'éclairage public de 2011 a été réalisé à chaque fois que l'occasion ou les projets d'investissement du réseau souterrain le permettaient. Le réseau n'est plus en situation de rattrapage.

La commune compte actuellement 716 points lumineux, 694 mâts et 42 armoires de distribution avec un réseau légèrement plus étendu. Actuellement, on recense, dans l'ordre d'importance, 351 lampes à vapeur de sodium, soit un peu moins de la moitié, 236 ampoules LED, environ un tiers, dont plus d'un quart sont réglées pour un abaissement nocturne de 23h à 5h du matin. Il y a encore 104 tubes fluo (14,5%) et 25 ampoules HQL vapeur de mercure (3.5%). Ces dernières se trouvent principalement à la Place du Château et au Chemin du Coteau.

Sur le plan des dépenses, le coût en électricité de l'éclairage public a évolué comme suit:

Année	Coût	Différence p.r. année précédente	Différence entre 2011 et 2018
2011	57 465		
2012	52 764	-8,5%	
2013	47 250	-10,5%	
2014	53 243	12,7%	-26,5%
2015	49 534	-7%	
2016	44 226	-10,7%	
2017	46 356	4,8%	
2018	42 403	-8,5%	

Si des variations contrastées interviennent d'une année à l'autre, il est intéressant de retenir que le coût de l'électricité a baissé de plus d'un quart en 7 ans alors que le prix du kWh est resté constant. On constate ainsi que l'élimination des ampoules peu efficaces et énergivores a une influence directe sur les charges communales. Ce poste représente 0.21 % du total des charges communales en 2018 alors qu'il était de 0.26% en 2015. S'il est réjouissant de constater que les dépenses d'investissement consenties produisent un effet, il faut tout de même relever l'aspect symbolique du résultat.

D'autres éléments doivent guider les actions, comme le proposent notamment le postulat, mais aussi le concept énergétique communal ou d'autres démarches, p.ex. de citoyens ou milieux associatifs qui proposent, par exemple, l'arrêt de l'éclairage public lorsque notre planète traverse à mi-août le nuage de poussières laissés par la comète Swift-Tuttle, appelée les

Perséides, et qui produit 60 à 70 étoiles filantes à l'heure lorsqu'elles pénètrent notre atmosphère. Leur observation est idéale lorsqu'elle n'est pas perturbée par des nimbes lumineux dus à l'éclairage public ou privé.

4. Propositions d'action

Si la phase de remise à niveau a bien progressé, le renouvellement du réseau doit se poursuivre, comme les chiffres ci-dessus le montrent. Pour définir un nouveau programme d'action en matière d'éclairage public, il est utile de reprendre les propositions du postulat et de les analyser pour en vérifier la faisabilité.

A. Ne pas éclairer tout le territoire

La Municipalité partage l'avis qu'il n'est pas nécessaire d'éclairer tout le territoire. Par contre, elle relève que les routes en dehors des localités, ne sont pas de compétence communale.

Lors de chaque projet de modernisation des réseaux souterrains, le secteur concerné ainsi que le nombre de passages (véhicules, vélos, piétons) doivent être appréciés du point de vue du besoin en éclairage public. A cet effet, la carte de classification des types de routes établie dans le plan directeur s'avère toujours utile, car elle permet une identification rapide des différentes catégories de voiries.

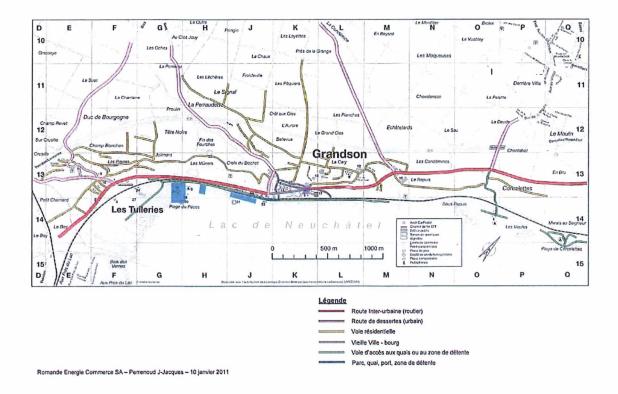
Les chaussées inter-urbaines doivent faire l'objet d'un traitement différencié, notamment pour les secteurs qui ne possèdent pas de pistes de mobilité douce ou partagée vélo/piétons (rue de Neuchâtel, rue Basse). Là, le niveau d'éclairage, notamment dans les secteurs étroits et contraints de la vielle ville, doit offrir une sécurité suffisante dans les heures de forte fréquentation. Les propositions d'abaissement doivent être agréées par la DGMR. Ces secteurs présentent donc une marge de manœuvre restreinte, car les normes routières en matière de sécurité doivent être satisfaites sans possibilité de dérogation pour la commune.

B. Réduire ou éteindre pendant la nuit

Pour les routes de dessertes urbaines et les voies résidentielles, le choix est plus large, car il est possible d'opter pour l'abaissement nocturne, la pose d'un éclairage dynamique ou l'extinction complète de l'éclairage, par exemple pendant la même plage-horaire que l'abaissement, soit de 23h0 à 5h00 du matin. Ces routes de dessertes et voies résidentielles enregistrent une très faible fréquentation nocturne.

Pour tous les secteurs de voirie qui ont un lien direct avec la campagne environnante - zones situées en périphérie urbaine, l'arrêt complet pendant la nuit contribuerait de manière substantielle à la prise en compte de la préservation des espèces nocturnes. A titre d'exemple, on peut citer les secteurs des chemins du Pâquier, de Bellevue ou de la Perraudettaz.

Pour le chemin de l'Etang qui mène aux terrains de football, la situation doit être évaluée, en raison de l'étroitesse de la chaussée et, selon la saison, de la forte fréquentation de cyclistes et de piétons. Relevons aussi que les chemins de Champ-Blanchon, de Bellerive (après la station de pompage d'Yverdon-les-Bains) et de Sous-Repuis ne sont pas équipés d'éclairage public. Cette situation est à maintenir d'une part pour tenir compte de la campagne et des milieux naturels et d'autre part, en raison du faible niveau de trafic.



La réduction par abaissement ou par pose de détecteurs de mouvement (éclairage dynamique) sont des solutions liées à la pose d'ampoules LED. Or, il ne s'agit pas dans certains secteurs, de changement d'ampoules, mais bien de changement des mâts et de réfection complète des câbles. Les secteurs dont le câblage et les mâts doivent être refaits et qui représentent des investissements importants, sont la traversée des Tuileries, le chemin du Coteau et la rue du Jura. La traversée des Tuileries est un projet conséquent dont les éléments de redéfinition de la chaussée avec une meilleure intégration de la mobilité douce et de la qualité paysagère, font partie du programme d'agglomération AggloY. La première étape devrait en principe se réaliser bientôt, permettant à cette occasion de refaire l'entier du réseau souterrain, éclairage public compris.

Les autres secteurs mentionnés ci-dessus ne sont pas inscrits prioritairement au plan des investissements 2020-2023 en raison des projections quant à notre marge d'auto-financement et de la limite du plafond d'endettement communal.

Si la Municipalité a déjà développé, là où cela était possible, des mesures dans le sens souhaité par le postulat, seule l'extinction complète de l'éclairage public n'a pas encore été testée. En effet, la commune ne dispose pas du bouton interrupteur magique qui permettrait d'allumer et d'éteindre l'ensemble du réseau. Comme l'électricité est fournie et gérée par la Romande Energie, il s'agit de vérifier d'une part qu'un arrêt programmé pour un soir ou pour une durée plus longue est possible compte tenu des exigences de sécurité, mais aussi des interrelations de notre réseau avec d'autres communes. S'il faut maintenir des tronçons éclairés - p.ex. les liaisons interurbaines, il faut vérifier si une méthode rationnelle permet au service technique d'éteindre certains secteurs. Le territoire communal compte en effet 42 armoires électriques qui ne sont pas reliées les unes aux autres et qu'il faut ouvrir et fermer manuellement s'il fallait introduire une extinction par quartier. C'est pourquoi, la Municipalité a prévu une dépense au budget 2020 pour vérifier l'état des armoires électriques et étudier la possibilité et le coût pour les équiper p.ex. d'une commande à distance ou d'un « timer ».

C. Réduire systématiquement l'intensité et la couleur du spectre lumineux

Comme indiqué auparavant, les exigences en matière d'éclairage public ont dû évoluer en fonction des nouveaux produits, en particulier des LED. Le spectre très focal permet un réglage plus fin de l'intensité. En outre, des progrès ont été réalisés pour disposer d'une palette de blancs plus chauds et éviter l'effet « bloc opératoire » des premières ampoules LED. Le service technique, en collaboration avec les prestataires électriques, veille à proposer des solutions qui ne vont pas au-delà des besoins des normes techniques. De cas en cas, des négociations ont lieu avec la DGMR pour trouver des solutions et abaisser l'intensité en-deçà de la norme. Cela a été notamment le cas à la rue Haute où cela a été possible en raison du faible nombre de véhicules, des contraintes du lieu et de la modération de trafic (zone 30). Cela montre que l'éclairage public est une résultante de plusieurs facteurs et qu'au-delà des principes de base, une analyse fine est souvent nécessaire afin de trouver la meilleure solution compte tenu de la structure du bâti, du niveau de trafic, de la topographie et du besoin objectif d'éclairage.

D. Veiller à éclairer la chaussée et éviter l'éclairage vers le haut

Si la Municipalité ne peut être qu'en accord avec le principe d'éclairer l'endroit où les déplacements se produisent, soit la chaussée, elle entend tout de même, en tant que commune touristique et membre de l'Association « Les plus beaux villages de Suisse » utiliser l'éclairage public pour mettre en évidence les sites les plus marquants de son territoire, comme le Château, l'Eglise St-Jean Baptiste ou les fontaines de la rue Haute, dont la fontaine octogonale. Dans l'exemple de l'église, un travail fin a été réalisé pour que les faisceaux des spots au sol viennent buter contre l'avancement de la toiture où se trouvent les porte-gouttières tout en garantissant une mise en valeur de l'architecture de ce monument remarquable et en évitant la dispersion de la lumière au ciel.

D'autres secteurs touristiques, comme le port, les campings ou les restaurants du bord du lac, doivent faire l'objet d'un repérage visuel, tout en veillant à ne pas orienter les faisceaux lumineux contre le ciel. La mise en valeur des arbres est un exemple où on pourrait recommander un éclairage saisonnier seulement lorsque les arbres ont développé leur feuillage. De manière générale, il faut utiliser ce type de mise en valeur avec parcimonie. Là également, une analyse globale doit être menée et il parait plus utile de supprimer l'éclairage qui a une emprise directe sur le lac, comme l'éclairage de la digue qui ne répond pas à une demande touristique à privilégier.

E. Réaliser un plan lumière

Le Plan directeur de l'éclairage public de 2011 contenait quelques éléments d'une Charte lumière. Mais en huit ans, on remarque que ces principes ont déjà dans la pratique évolué en fonction des nouvelles possibilités techniques. Ils sont parfois dépassés dans leur approche très couvrante du territoire.

Le plan lumière est une option que la Municipalité ne souhaite pas retenir, car si l'analyse fine, rue par rue, secteur par secteur peut être intéressante, les coûts de réalisation obligeront à échelonner certains travaux. Le risque serait de se retrouver à nouveau face au développement de nouveaux produits, voire d'une technologie révolutionnaire qui nous doterait d'une capacité de discernement nocturne (casque de réalité virtuelle, puce pour développer une vision pareille à celle du chat, etc.).

Les informations sur les nouvelles possibilités, les expériences d'autres communes - Yverdon-les-Bains avec son programme d'éclairage dynamique, ou l'extinction nocturne pratiquée à Bonvillars depuis le 1er juillet ou dans la commune de Val-de-Ruz (17'000 habitants) qui a débuté son plan d'extinction le 1er mai dernier, lui paraissent être des sources intéressantes pour établir ses choix.

5. Conclusions

La Municipalité partage en grande partie les préoccupations et propositions exprimées dans le postulat puisqu'elle en applique déjà un certain nombre. Comme indiqué, la limite pour une application plus rapide de l'abaissement nocturne ou de l'éclairage dynamique est l'adaptation des câbles, armoires et mâts au LED, adaptation nécessitant des travaux de génie civil relativement coûteux.

Seule l'extinction complète n'a pas été testée à ce jour. Elle est intéressante, en regard de l'éclairage dynamique qui implique une dépense supplémentaire de l'ordre de CHF 430.- par mât pour le détecteur et un réglage fin du rythme entre pleine intensité et intensité réduite afin d'éviter des effets stroboscopiques pour les utilisateurs ou les riverains.

La suppression de l'éclairage public pendant 6 heures permet de réaliser théoriquement une économie de moitié de la facture d'électricité, mais il faut plutôt tabler sur une économie d'un tiers environ, car il est possible que les liaisons interurbaines doivent être maintenues pour éviter des effets d'éclairage discontinus entre localités.

L'œil humain s'ajuste pour distinguer les objets dans une faible luminosité. L'absence d'éclairage public dans les lieux résidentiels améliore la qualité de vie des riverains tout comme le rythme circadien avec un cycle de sommeil moins perturbé. L'amélioration pour toute la faune nocturne a été maintes fois attestée: c'est un des éléments permettant de freiner la diminution de la biodiversité dans notre pays.

La Municipalité fera un rapport sur l'analyse des tableaux électriques et, selon les possibilités, fera des propositions en lien avec l'extinction nocturne.

Enfin, pour ce qui touche à l'éclairage privé, à usage commercial ou individuel, la Municipalité privilégie une démarche de sensibilisation et d'information sur les possibilités techniques existantes pour diminuer ou éteindre facilement l'éclairage pendant la nuit.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

* //

François Payot

Eric Beauverd

Le Secrétaire